

A l'heure actuelle, la gamme des situations dont est saisie la Commission des droits de l'homme ne se prête pas à une classification facile. Leur portée, du point de vue des régions touchées, est relativement large. Les allégations à l'étude portent sur de nombreux droits génériques et thématiques. L'accent est mis, à juste titre, sur des violations grossières et persistantes des droits de l'homme et sur des situations immédiates où il pourrait se révéler possible d'apporter des correctifs.

De tous les pays qui ne sont pas soumis à un examen, c'est l'Union soviétique qui retient le plus l'attention. Et pourtant, nous ne manquons certes pas d'analyses complètes et convaincantes du non-respect, par l'Union soviétique, des obligations en matière de droits de l'homme qu'elles a contractées en vertu de la Charte et de traités. L'Union soviétique a réduit le principe sept de l'Acte final d'Helsinki - "le droit (des citoyens) de connaître leurs droits et de les faire valoir" - au point de travestir l'intention initiale de cet instrument.

Les Juifs soviétiques figurent parmi les victimes de l'oppression. Ils souffrent d'une campagne systématique et méthodique destinée à faire disparaître leur culture, leur langue et leur patrimoine religieux. Ceux qui vivent en Union soviétique sont soumis à une virulente campagne d'antisémitisme qui s'intensifie - en réalité, pour reprendre les mots d'Andrei Sakharov, l'antisémitisme a été érigé en religion dans une société athée. Ceux qui tentent d'émigrer sont la cible d'actes d'intimidation, de poursuites fondées sur des accusations fabriquées de toutes pièces, d'incarcération dans des hôpitaux psychiatriques, d'exil intérieur et d'emprisonnement dans des camps de travail. Les Juifs soviétiques sont maintenant au coeur de batailles verbales dans une guerre froide de plus en plus coupée de la réalité. Certains cas notoires ont été réglés, mais non pas en vertu des dispositions de la constitution soviétique, mais à la faveur de marchandages et de transactions effectués dans une campagne cynique de relations publiques où justice a été faite en faveur de quelques cas isolés sans que les questions plus fondamentales soient abordées.

Le Canada demande, comme tant d'autres, la libération d'Ida Nudel et de Vladimir Slepak. Nous savons cependant que, comme les Chtcharansky qui ont souffert avant eux, ces deux noms ne sont qu'une métaphore utilisée pour décrire la réalité soviétique; dans cette réalité, on pervertit les demandes de réunification des familles en accusations criminelles de "délinquance malicieuse"; dans cette réalité, on accorde la